

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 21 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; CHAPPE Fanny ; CONNAN Guy ; LE GOFF Yannick .



DELBU2024-05-036

Habitat et revitalisation : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bégard et l'Agglomération pour l'étude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la congrégation des sœurs de Bégard

Dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) et du programme PVD (Petites Villes de Demain), la commune de Bégard et l'Agglomération ont engagé une réflexion sur le devenir du site de la Congrégation des sœurs situé dans l'enveloppe urbaine de Bégard.

De par sa situation en pleine centralité, du volume des espaces existants, construits ou non, de l'histoire du site, de la nécessité d'intégrer dès à présent la réduction de la consommation foncière pour les prochains projets, des besoins en logement et d'équipements publics déjà identifiés, ainsi que la volonté de créer du lien entre le site de l'Hôpital et le centre-bourg, les deux collectivités considèrent comme prioritaire d'intégrer ce site dès à présent dans le périmètre de l'intervention publique.

La commune et l'agglomération souhaitent ainsi, par la maîtrise de cet ensemble immobilier, y réaliser une opération mixte participant à la revitalisation de la centralité, au renforcement des services au public à l'échelle communale et supra-communale et à la production de logements dans une démarche de valorisation du patrimoine et de sobriété foncière.

Le coût de ces acquisitions et la nécessité de limiter les risques en assurant une planification de la commercialisation des différents programmes de logements et dépenses en équipements publics dans le temps, implique un portage sur le long terme afin de faire aboutir cette programmation ambitieuse. Dans ce sens, il a été envisagé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) qui accompagne les deux collectivités par le biais d'un portage foncier d'une durée dérogatoire de 10 ans au vu de la complexité de l'opération.

Différentes programmations sont d'ores et déjà pré-identifiées pour s'implanter sur site : logements sociaux, logements privés, équipement culturel d'ambition régionale, services publics et hôtel de ville... même si le travail qui débute actuellement devra confirmer ces orientations, ou en identifier de nouvelles.

Délibération

Pour cela, les deux partenaires ont souhaité lancer une consultation d'ampleur pour mener pour une étude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière sur l'ensemble du site de la Congrégation, afin d'avoir une vision globale, technique et multithématiques du site.

Cette convention de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bégard et Guingamp-Paimpol Agglomération pour ce projet d'**Etude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la congrégation des sœurs de Bégard** permettra de formaliser les modalités d'engagements contractuels et financiers et de remboursements dans l'intérêt des deux collectivités pour mener ladite étude.

En ce sens, la Commune accorde un mandat de maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération pour mener à bien la conduite de ladite étude.

Vu la délibération n°2023-06-155 du 27 juin 2023 et considérant la convention opérationnelle de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne d'une durée de 10 ans signée par la ville de Bégard et Guingamp-Paimpol Agglomération le 1er septembre 2023 pour accompagner les deux collectivités par le biais d'un portage foncier ;

Considérant la nécessité, au regard de l'existence de deux maitres d'ouvrage, de formaliser les règles de répartition financière et les modalités de remboursement pour la bonne conduite de l'étude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la Congrégation des Sœurs de Bégard ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, avec 02 abstentions (JOBIC Cyril et SCOLAN Marie-Thérèse) et 14 votes pour :

- Autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bégard et de Guingamp-Paimpol Agglomération au bénéfice de cette dernière pour les engagements liés au contrat d'étude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la Congrégation des Sœurs de Bégard ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

